

DÉLIBÉRATION N° 048/2023

**GROUPE SCOLAIRE ROGER SALENGRO - MISE EN PLACE DE
BÂTIMENTS MODULAIRES PROVISOIRES POUR LA RENTRÉE
2023 - DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE**

L'an deux mille vingt-trois,

Le trente mars à dix-huit heures,

Le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Agnès Bourgeois, maire, suivant la convocation faite le 24 mars 2023.

Etaient présents :

Mme Bourgeois, maire

M. Chusseau, Mme Guiu, M. Faës, Mme Coirier, M. Brianceau, Mme Daire-Chaboy, M. Quéraud, Mme Fond, Mme Paquereau, M. Audubert, Mme Burgaud, adjoints

Mme Métayer, M. Bouyer, M. Pineau, Mme Hervouet, Mme Cabaret-Martinet, M. Soccoja, M. Quénéa, M. Kabbaj, Mme Landier, Mme Deletang, M. Letrouvé, Mme Gallais, Mme Desgranges, Mme Leray, M. Gellusseau, M. Mabon, M. Vendé, M. Nicolas, M. Louarn, Mme Lelion, M. Le Breton, M. Marion, Mme Douaisi, Mme Bihan, M. Simonet, Mme Uzunpinar, conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir à un collègue du Conseil Municipal pour voter en leur nom :

M. Gaglione (pouvoir à Mme Guiu), M. Jehan (pouvoir à M. Bouyer), Mme Bennani (pouvoir à M. Louarn), M. Jegouic (pouvoir à M. Gellusseau)

Absents non excusés :

M. Le Forestier, conseiller municipal

Franck Letrouvé a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

OBJET : GROUPE SCOLAIRE ROGER SALENGRO - MISE EN PLACE DE BÂTIMENTS MODULAIRES PROVISOIRES POUR LA RENTRÉE 2023 - DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE :

M. Anas Kabbaj donne lecture de l'exposé suivant :

L'école maternelle Roger Salengro connaît une augmentation régulière de ses effectifs depuis quelques années. De plus, La mesure gouvernementale limitant le nombre d'élèves de grande section à 24 par classe engendre de nouveaux besoins en termes de salles de classe.

Dans ce contexte, il a été décidé en juin 2022 (BM du 13/06/2022) de mettre en œuvre un modulaire en location, installé pour une durée de 3 à 4 années maximum à compter de la rentrée scolaire 2023. Après quelques années, un bilan de l'utilisation de cet espace sera tiré afin d'envisager la création ou pas d'un espace supplémentaire pérenne.

Le présent projet consiste à mettre en place provisoirement des bâtiments modulaires en location, installés au nord du plateau sportif de l'école maternelle Roger Salengro pour la rentrée scolaire de septembre 2023. Cet équipement représente une surface d'environ 95 m² (hors rampe d'accès).

Le programme fonctionnel de l'opération établi avec les services est composé de :

- Un équipement structure acier avec panneaux sandwichs acier, séparé de l'école maternelle existante ;
- Une salle de classe d'environ 58 m², permettant d'accueillir environ 30 élèves, équipée de matériel conforme à la réglementation maternelle, d'un faux-plafond acoustique, d'un lavabo et d'un vide-seau ;
- Un bloc sanitaire d'environ 12,50 m² équipé de sanitaires maternels et d'un sanitaire adulte PMR ;
- Un bloc vestiaires d'environ 13,50 m² avec hall d'accueil, patères et bancs ;
- Un espace dédié pour le matériel d'entretien ;
- Une rampe d'accès depuis la cour d'école à l'espace modulaire d'une surface d'environ 10 m², en bois, accessible aux PMR ;
- Un palier bois au niveau de la sortie de secours ;
- Des fenêtres doubles-vantaux coulissantes équipées de volets-roulants à lames PVC avec commande par manivelle ;
- Des brise-soleils sur la façade sud ;
- Des éclairages extérieurs par projecteurs LED ;
- La modification de clôtures et murets et la création d'un portail.

Les travaux consistent à :

- Réaliser les travaux de Voirie et réseaux Divers pour amener des liaisons B (Eau, Electricité, Courant faible informatiques et courant fort) et raccordement à l'assainissement ;
- Réaliser les travaux de gros-œuvre ;
- Raccorder les divers réseaux (Eau, Electricité, Courant faible informatiques) depuis l'école existante ou le gymnase ;
- Déplacer le but de hand-ball situé dans l'emprise du projet ;
- Déposer partiellement des murets et des clôtures dans l'emprise du projet ;
- Créer un portail d'accès entre la cour d'école et le plateau sportif et des clôtures ;
- Mettre en place les bâtiments modulaires ;
- Mettre en œuvre les équipements électriques (courant fort et courant faible, alarme incendie, intrusion, etc.)
- Equiper les salles de mobiliers.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Etudes de mars à avril 2023 ;
- Travaux VRD en avril 2023 ;
- Travaux modulaires et aménagements intérieurs en août 2023 ;
- Rampe et aménagements extérieurs en août 2023.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le dépôt du Permis de Construire sur la base du projet exposé ci-dessus.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-1 et L.2122-21,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.421-1 et R.421-17,

Vu l'avis du bureau municipal du 13 mars 2023,

Vu l'avis de la commission finances et moyens généraux du 21 mars 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Madame la maire ou le conseiller municipal délégué à signer et déposer le permis de construire,
- Donne tous pouvoirs à Madame la Maire ou au conseiller municipal délégué pour signer tout document s'y rapportant.

La maire,
Agnès Bourgeais



Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le



ID : 044-214401432-20230331-048_2023-DE